

Annecy, le 6 décembre 2021

COVID 19

Le port du masque de nouveau obligatoire en centre-ville d'Annecy depuis le 1^{er} décembre

Depuis le 1^{er} décembre dernier, le port du masque est obligatoire sur tout le centre-ville d'Annecy, de 9h à 2h, pour toute personne de plus de 11 ans. Il l'est également sur tous les marchés de Noël ainsi que sur tout le périmètre de la foire de la Saint-André.

J'en appelle à la responsabilité de toutes et tous. À la veille des fêtes de fin d'année et pour que nous puissions profiter de moments en famille, entre amis, en toute sécurité, nous devons rester vigilants, respecter les gestes barrières, et notamment le port du masque en extérieur. Il a été rendu obligatoire par arrêté préfectoral et municipal jusqu'au 4 janvier prochain.

François Astorg, maire d'Annecy

Un effectif déployé à la foire de la Saint-André

La foire de la Saint-André se déroulera toute la journée de mardi 7 décembre. Le port du masque y sera obligatoire. Afin de veiller au respect des gestes barrières et du port du masque, la Ville renforce ses effectifs sur tout le site de la foire.

Le passe sanitaire sera exigé pour consommer sur place. Il ne sera, en revanche, pas obligatoire pour la vente à emporter.

Une signalétique renforcée

Des panneaux ainsi que du marquage au sol rappellent les gestes barrières et l'obligation du port du masque sur tout le secteur du centre-ville d'Annecy.